

Document 13. Compte rendu de la réunion des prêtres hutu écartés de l'UFCR à Rwesero, 3 avril 1972

Cette association [UFCR] non encore reconnue totalise 80 % des membres du clergé incardiné. Les 20 % du clergé rwandais sont restés quantité négligée, n'ont pour la plupart même pas été invités à donner leur adhésion à l'UFCR : exclusion d'office et pourquoi ? C'est ce que nous nous demandons toujours.

[...] Tandis que les 20 % des prêtres ont conquis les 60 % des évêques qui ont très bien compris les manigances de 80 % de leurs prêtres qui sont composés d'une majorité écrasante de Tutsi, soit 80 % des membres qui veulent coûte que coûte garder le terrain de l'Église sous leur domination comme pour se retrancher et se consoler de tout ce que leurs congénères ont perdu au point de vue politico-social dans le pays.

Ceci est illustré par cette expression nette et claire émise par un des Tutsi, membre de l'UFCR et très haut placé dans les rangs du clergé : « Aux Hutu les affaires publiques, nous, nous garderons les affaires de l'Église. »

L'UFCR ne se contente pas de travailler dans son rayon clérical. Il influence toutes les congrégations religieuses dans le pays et même certains cercles ou groupements de laïcs. À telle enseigne qu'il y a malaise dans presque toutes les congrégations à dominance tutsi et dans certains milieux estudiantins. Dans certaines congrégations, les Hutu se demandent s'ils ne devraient pas composer leurs propres communautés avec un autre esprit ; un esprit plus évangélique que politique, un esprit plus réaliste qu'illusoire. [...]

Publions notre existence agissante, nous représentons 90 % de la population rwandaise, et c'est notre force.

*Source* : compte rendu de la réunion des prêtres hutu écartés de l'UFCR à Rwesero, 3 avril 1972, cité dans République rwandaise, ministère de l'Intérieur et des Affaires judiciaires, département de l'Intérieur, *Rapport annuel*, Kigali, 1972, p. 128-130. Archives de la province du Nord, Musanze.

ecclésiaux au lendemain du 7 avril 1994. Il est possible qu'Athanase Seromba ait cela à l'esprit le 16 avril 1994 lorsqu'il autorise la destruction de son église à Nyange en affirmant dans un discours qui mêle démonologie et majoritarisme : « Détruisez l'église. Nous, les Hutu, nous sommes nombreux et, de plus, dans la maison de Dieu, il est arrivé des démons [...]. Nous, les Hutu, nous sommes nombreux, nous allons en construire une autre » [TPIR, 2006, p. 49]. Le spirituel est resté aux mains des Tutsi et il faut donc détruire ce dernier lieu qui manifeste leur puissance préservée. Aux yeux des assaillants, les églises ne sont